

Sujet : « Le tourisme et les villes »

Remarques générales sur le corpus documentaire :

⌘ Analyse du sujet :

Le sujet de cette année est un sujet croisé classique et ouvert, à même de ne pas désarçonner les candidats. Pour autant, ce type de sujet permet de distinguer ceux qui maîtrisent les démarches géographiques, l'épistémologie et les concepts, de ceux qui se limitent à des propos généraux. L'essentiel du dossier documentaire s'appuie sur la question « Les espaces du tourisme et des loisirs », même si le document 6 permet de mobiliser la question « La France, géographie générale ».

Le jury rappelle que les définitions des notions et concepts ne doivent pas plaquées « hors-sol » mais faire l'objet d'un choix raisonné et discuté de la part du candidat, en fonction, notamment, du corpus documentaire.

Les débats épistémologiques sur le tourisme d'affaires et de pèlerinage ont par exemple opportunément été rappelés à la faveur du document 3. Le singulier choisi dans le sujet permet d'appréhender le terme « tourisme » comme son générique. Même si l'on peut faire saisir la diversité des pratiques touristiques, l'accent est mis sur le phénomène et doit éviter des effets catalogue (tourisme + épithète). Certains candidats ont rappelé la définition admise par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT ou WTO en anglais) ; pour autant, l'essentiel des copies s'est appuyé sur celle développée par M. Stock et R. Knafou et rappelée par ce dernier sur le site Géoconfluences de l'ENS de Lyon : « *système d'acteurs, de lieux et de pratiques permettant aux individus la recreation par le déplacement et l'habiter temporaire de lieux autres. Ce système est constitué d'entreprises proposant différents services (de l'agence de voyage aux restaurateurs et hôteliers, en passant par les transporteurs et les tours opérateurs), de normes et de valeurs (pour certains, le tourisme est positif, pour d'autres, il est négatif), de lois (sur les mobilités, les congés payés, la fiscalité etc.), de touristes (qui se distinguent par leur pratiques), de lieux touristiques de qualités différentes et pouvant être de différents types (station touristique, site touristique, lieu de villégiature, ville touristifiée, métropole touristique, etc.), de marchés plus ou moins segmentés.* » (Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/tourisme>).

Pour les villes, la définition est ici difficile car il n'y a pas de seuil démographique concordant à l'échelle mondiale.

Le travail de délimitation doit d'abord être bien mené par le candidat. En effet, l'échelle est mondiale puisque le dossier documentaire a pris soin de varier les continents ; qui plus est, les espaces présentés se situent, pour trois d'entre eux, dans un pays développé, pour deux autres dans un pays en développement et les deux derniers enfin, dans un pays pétrolier majeur et un pays émergent. Ceci doit être pris en considération pour l'analyse puisqu'il influe, par exemple, sur les enjeux socio-spatiaux, les moyens disponibles ou le poids du tourisme dans les stratégies économiques. A une échelle plus grande, une attention particulière est donnée à la délimitation des espaces urbains. En effet, si les centres-villes sont représentés (document 2, 3 ou 6), le document 1 fait entrer un quartier péricentral, le document 7 la banlieue et le périurbain et le document 4 l'effet d'entraînement du tourisme urbain sur des espaces périurbains et ruraux proches (« l'arrière-pays »). Il faut enfin prendre conscience de la diversité urbaine sous-tendue par le sujet : ville mondiale (Paris), grandes métropoles (Rio de Janeiro, Taipei, Barcelone), villes touristiques de grande influence (Louxor ou La Mecque) et ville touristique plus moyenne (Essaouira).

En 1997, Jacqueline Beaujeu-Garnier a défini la ville comme « *un groupement de populations agglomérées caractérisé par un effectif minimal et par une forme d'organisation*

économique et sociale ». Enfin, pour le tourisme et les villes, il est possible de rappeler la définition par l'équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourismes) de l'Université Paris VII de la ville touristique : « *Appellation générique qui traduit plusieurs modalités de la mise en tourisme ou différents processus d'évolution des lieux touristiques : ville à fonction touristique, ville-étape, ville-station, ville « touristifiée* » ».

L'axe problématique, c'est-à-dire la ligne directrice du raisonnement du candidat, est une nécessité. Le sujet étant ouvert, le jury propose la problématique suivante mais d'autres, toutes aussi pertinentes, ont pu être mises en œuvre : « *Entre « overtourism » (OMT, 2018) et levier de développement, en quoi les différents projets et gestions du tourisme urbain dans le monde tentent-ils de trouver un équilibre, tout en s'adaptant à son essor et aux aspirations actuelles des touristes ?* ».

A titre d'exemples, les problématiques suivantes ont été développées par certains candidats :

- « *Dans le cadre des dynamiques de mondialisation et de métropolisation, comment les acteurs du tourisme ont-ils intégré cette activité dans les villes et quelles en sont les conséquences socio-spatiales ?* »
- « *En quoi le tourisme urbain peut-il être appréhendé comme un facteur de développement multiscalair mais aussi comme un facteur de fragmentation urbaine accrue ?* »

▄ Thématiques de commentaires et développements possibles :

- **Le tourisme comme révélateur et catalyseur du système-monde appliqué à l'urbain**

En tant que flux majeur de la mondialisation (1,3 milliards de touristes en 2018, 1400 milliards de dollars de retombées financières), le tourisme mondial suit les logiques de mise en concurrence et hiérarchisation accrue des espaces urbains. Les chiffres du **document 4** (250 000 nuitées et 4206 lits) à Essaouira sont à rapporter avec la fréquentation annuelle des monuments indiqués dans le **document 6** : à titre d'exemples, le Louvre a attiré 7,3 millions de touristes en 2018 alors que la tour Eiffel en totalise 5,8 millions. Paris est d'ailleurs la première ou l'une des premières villes touristiques mondiales (en fonction des années) avec environ 30 millions de touristes par an. On retrouve ici la polarisation des métropoles, a fortiori mondiales à l'image de Paris au détriment des villes de rang inférieur (Essaouira est une ville moyenne selon nos critères). Ce sont d'ailleurs les métropoles d'importance qui attirent les principaux événements touristiques mondiaux : la légende du **document 7** rappelle la succession des événements sportifs internationaux à Rio de Janeiro (jeux panaméricains en 2007, coupe du monde 2014 et JO 2016) ainsi que le tourisme religieux suscité par les JMJ (rassemblement annuel des jeunes catholiques du monde en un lieu ici Rio en 2013, à l'appel du pape).

Si l'on mobilise la typologie du MIT, Paris, Rio comme Taipei (**document 5**), qui est capitale politique et économique de Taïwan, sont néanmoins des villes à fonction touristique, c'est-à-dire que le tourisme n'est pas leur seule activité majeure. Les choses semblent différentes pour Louxor ou la Mecque plus spécialisées et dépendantes du tourisme.

Cette dépendance accrue peut poser problème face la volatilité du tourisme ; celle-ci peut remettre en cause la pérennité économique d'une ville spécialisée. Plusieurs éléments sont mobilisables :

- **Un certain « effet de mode » et éventuellement un cycle du tourisme urbain :** décollage de tout ou partie de la ville (dans le **document 4**, on parle de « demande spontanée » et dans le **document 5** de « développer l'industrie touristique du quartier de Beitou »), apogée (La Mecque **document 3**, avec des investissements colossaux « 100

milliards de dollars » et le surnom « mecca-Hattan » en référence au quartier de Manhattan à New York, un des plus visités de cette métropole) et déclin (aspect « durable » dans le **document n°2** qui apparaît deux fois, le choix de Louxor qui a été un site très prisé au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle par la Jet-set européenne mais qui a perdu cette importance). A côté de ce cycle temporel long (sur plusieurs années voire décennies), on pensera également au principe de la saisonnalité touristique qui nécessite parfois un suréquipement pour un temps court (le Hajj pour la Mecque par exemple) par rapport aux besoins quotidiens.

- Une vulnérabilité de la fréquentation touristique :

Quelques formes de vulnérabilité des villes touristiques peuvent être évoquées : le terrorisme (il y a eu une baisse de la fréquentation après les attentats de 2015 à Paris et les attentats contre les touristes en Egypte ont touché tous les sites d'importance comme Louxor) ; plus largement la violence / délinquance (le **document 7** évoque « *une sécurité renforcée* » pour les zones touristiques et la Favela de Vidigal dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques de Rio en 2016).

A une échelle urbaine, les espaces les plus touristiques sont aussi les espaces les plus intégrés et/ou les plus recherchés par la mondialisation : Sur le **document 7**, on retrouve le centre-ville qualifié de « quartier historique et de quartier des affaires », mais aussi le littoral (les 7 « zones » touristiques sont littorales ou péri-littorales comme le pain de sucre, la plage de Copacabana ou le Christ rédempteur). La diversité des services mais aussi la qualité voire la monumentalité urbanistique du quartier central attirent aussi bien les habitants que les touristes ; le **document 6** est centré sur la monumentalité puisqu'il fait ressortir en utilisant la perspective les principaux monuments de Paris et leur insertion dans des espaces verts.

- Un tourisme urbain qui reste marqué par la concentration spatiale et le renforcement du problème foncier

Ce que nous montre le **document 6** c'est que le tourisme urbain, loin d'être homogène est plutôt marqué par la concentration spatiale. L'absence d'échelle du **document 6** (qui est un document publicitaire) et son découpage spatial ne nous fait pas bien prendre conscience que le circuit touristique proposé en rouge (qui est calqué sur le circuit que demandent et pratiquent la plupart des touristes internationaux) ne représente qu'une petite surface de Paris intra-muros. D'ailleurs, le tracé bleu, qui déconcentre quelque peu les touristes est qualifié de « new », c'est-à-dire récent et donc moins ancré dans les pratiques touristiques. Plus encore, ce qui ressort de la photo de la pyramide du Louvre à droite c'est que le tourisme urbain est d'abord un tourisme de lieux plutôt qu'un tourisme d'espace : le « Big bus » propose d'ailleurs, avec ses arrêts, d'aller de lieu en lieu et de ne pratiquer que visuellement les espaces publics traversés (notamment les rues). C'est cette concentration qui permet d'appliquer une « méthode quantitative » (**document 2**) à l'analyse touristique (comptage des personnes à l'entrée des musées par exemple). On sent bien par contre le travail qui reste à accomplir pour développer le thème 2 du sommet (**document 2**) : « les systèmes complexes et pluriels de phénomènes et de réseaux ...imbriqués entre eux ».

La concentration pose, parfois de façon sensible, la question de la « co-présence » entre touristes et résidents : le point 5 du sommet (**document 2**) insiste sur le « savoir-être interculturel » qui ne va pas toujours de soi. Le **document 1** est intitulé « bannière anti-tourisme » et parle d'un conflit relayé dans l'espace public (une « manifestation » de quartier). Si le dossier documentaire n'insiste pas sur le comportement parfois inapproprié des touristes (manifestation contre les incivilités touristiques à Amsterdam l'année dernière par exemple), il pointe du doigt les modifications foncières voire urbanistiques dans le tissu urbain au profit du tourisme et au détriment des locaux. On peut la rattacher à la demande d'un « droit à la ville » développée par H. Lefebvre ou D. Harvey.

Il est possible d'ajouter que le tourisme augmente les processus de ségrégation socio-spatiale (évoqué par les **documents 3** sur La Mecque et **7** sur Rio) voire de fragmentation urbaine.

La ségrégation est un processus de mise à l'écart de groupes sociaux, résultant de stratégies spatiales concernant les lieux de résidence, mais aussi les lieux d'éducation, les lieux de travail, les lieux de loisirs, le mode de sociabilité. Elle implique à la fois des mouvements subis de relégation et des mouvements choisis de l'entre-soi : un espace ségrégué peut être habité par des pauvres ou par des riches. Elle s'alimente aux lois du marché et aux politiques urbaines. Les décisions politiques favorisent dans le **document 3** les pèlerins internationaux, plus riches et rentables que les locaux (avant-dernier paragraphe sur les dépenses des pèlerins). La séparation est verticale (le gratte-ciel où sont certains touristes et la rue pour les autres et les locaux). De même, il y a une certaine privatisation de l'espace et notamment de la vue sur la sainte mosquée (**ligne 15**). Les services sont essentiellement touristiques et calibrés pour des standings occidentaux (chaîne d'hôtels américaine Hilton, Mac Donald's, **lignes 31-32**). Il y a finalement une acculturation forte, y compris spatiale de la ville : le tissu urbain de la ville, point de référence et d'identité pour les locaux disparaît rapidement (**ligne 5** « 95% des bâtiments millénaires rasés ») au profit d'un développement urbain non mixte. Pour autant, cette exigence d'entre-soi peut se comprendre si l'on se souvient des écrasements de personnes massées autour de la Kaaba il y a quelques années encore. A Rio (**document 7**), la relégation a suivi le processus d'éviction des populations pauvres vers les banlieues par gentrification rapide : on les a donc écartés des lieux touristiques à cette occasion, mais aussi des touristes qui ne s'aventurent que rarement dans les zones plus pauvres.

La fragmentation urbaine va cependant encore plus loin car elle cantonne les populations pauvres de certaines favelas dans leur espace. Elle peut se définir brièvement comme « une coupure [partielle ou absolue] entre des parties de la ville, sur les plans social, économique et politique. » (Gervais-Lambony, 2001, cité dans Dupont et Houssay-Holzschuch). Dans une ville fragmentée, les différentes parties coexistent sur le mode du repli sur soi. Ici, à l'est de la ville, les favelas ont été plus ou moins entièrement emmurées.

- **L'importance de la question des mobilités**

Pour travailler cette question des mobilités, il est important d'avoir en tête la notion d'accessibilité et ses enjeux. Le site Géoconfluences le définit comme un ensemble de possibilités effectives pour relier deux lieux par un déplacement ou pour accéder à un service. L'accessibilité est une composante essentielle de la mobilité : elle représente l'offre de mobilité. Les inégalités dans l'accessibilité sont aussi génératrices de ségrégations spatiales, d'où la question fondamentale pour les acteurs de l'aménagement du droit au transport, autrement dit un droit à accéder.

En s'appuyant sur cette définition, plusieurs éléments peuvent être identifiés sur les documents.

D'abord, l'aspect multiscalaire de la réflexion. Les enjeux locaux sont abordés directement dans les **documents 5** (« mobilité urbaine » dans le paratexte), **6** (« circuit urbain des Big bus ») ou **7 (légende et carte)**, plus indirectement sur le **document 2** (« réseaux » du deuxième thème et « organisation spatiale » du troisième) et le **document 1** (plage). **Le document 4** sur les développements touristiques dans « l'arrière-pays d'Essaouira » permet d'envisager l'échelle régionale tandis que l'échelle mondiale est présente dans le **document 7** (aéroport international), **3** (« ville mondiale » **ligne 26** et « pèlerins venus de l'étranger » **ligne 28**) et même **2** (« destinations urbaines compétitives » dans le thème 2).

L'accessibilité conditionne la viabilité des offres d'hébergement touristique, ce qui explique la concentration de celles-ci « dans l'arrière-pays immédiat d'Essaouira » (**ligne 9-10 du document 4**). Les touristes recherchent souvent la proximité de l'hébergement vis-à-vis de leurs points d'intérêt touristique, aussi bien par commodité (ils ont parfois une connaissance très limitée de l'espace où ils sont, puisque celui-ci n'est pas leur espace habituel de vie) que par souci de temps (surtout si le temps touristique est très resserré, comme un week-end) et/ou de rupture par rapport aux mobilités pendulaires habituelles qui peuvent être longues. Lorsque la proximité se double d'une aménité paysagère, la pression touristique peut alors être forte sur l'hébergement : c'est ce qui se passe dans **le document 1** pour le quartier de La Barceloneta : celui-ci cumule proximité au centre-ville de Barcelone et présence d'une côte basse littorale propice au tourisme balnéaire.

La multiplication de réseaux de transports efficaces (notamment l'aéroport international du **document 7**) est décisive pour l'attractivité touristique internationale mais conditionne aussi la concentration des moyens et des réseaux.

Le choix des itinéraires mais aussi le marketing développé permet de valoriser certains espaces touristiques voire de contribuer à « mettre en tourisme » certains espaces. Le circuit du Big bus (**document 6**) contribue à appuyer l'attrait touristique du centre de Paris et à confirmer l'association de Paris avec « le Paris » haussmannien et monumental. Dans le **document 4**, le tourisme urbain « déborde » sur les espaces périurbains et même ruraux à la faveur de « circuits à thèmes » (ligne 19 : « circuit de l'arganier ... »). On s'appuie ici sur la géographie des représentations : l'arganier est en effet un arbre associé au Maroc et dans une moindre mesure à l'Algérie (deux principales aires de répartition) ; c'est aussi la source de l'huile d'argan qui connaît actuellement un essor important dans la cosmétique et surtout le bien-être. Cette association tourisme et bien-être (psychologique et physiologique) est au cœur de la mise en scène sur le métro Xinbeitou de Taipei (**document 5**). La mobilité s'appuie certes sur un transport en commun classique pour les villes (le métro) mais dont l'aménagement est particulièrement soigné et orienté. Pour synthétiser **les lignes 12 à 22** « Le dispositif ... « enchantée » », on peut reprendre la notion de « marketing expérientiel » développée par S. Camus (2014) pour désigner un effort de "réenchantement" de la consommation : ici, on s'adresse aux cinq sens (images, sons, voire odeurs) qui sont mentionnés par l'expression « expérience sensible » dans le texte. On peut se demander si une telle mise en scène n'aboutit pas à une « disneylandisation » des espaces (S. Brunel), qui se transforment pour répondre aux aspirations touristiques.

On voit avec ce dernier exemple que les mobilités touristiques semblent au cœur des stratégies, au détriment parfois des populations locales. Le **document 7** mentionne les murs autour de certaines favelas (qui sont là pour freiner la mobilité des populations résidentes) mais aussi le problème de la ligne de métro Pavuna, qui est « sous-développée » (légende) alors qu'elle serait stratégique pour améliorer l'accessibilité et la connexion des quartiers Nord, très excentrés. Les JO de Rio ont donc eu tendance à renforcer les inégalités socio-spatiales plutôt que d'être un accélérateur de recomposition urbaine plus équilibrée.

- **De multiples acteurs du tourisme en villes, plus ou moins coordonnés**

Le tourisme est d'abord une activité économique dont la logique de profit est portée par des acteurs privés plus ou moins spécialisés et plus ou moins importants. Ces entrepreneurs peuvent être d'échelle internationale à l'image de « Big bus » (**document 6**) mais surtout de « la chaîne d'hôtels de luxe Hilton » (**ligne 7 document 3**). Ces grands groupes ont un rayonnement publicitaire mondial et une stratégie d'homogénéisation de l'offre touristique. Certains touristes sont à la recherche de ces standards qui doivent leur assurer « un meilleur accueil » (**ligne 26**). La stratégie est bien la rentabilité économique, qui est souvent très bonne pour ces grands groupes : le **document 3** parle de « 16 milliards d'euros de revenus » (**ligne 29**) en partie dans des dépenses commerciales qui n'ont pas grand-chose à voir avec le lieu et ses spécificités (« y compris ... ville sainte », **lignes 30-32**). Big bus (**document 6**) offre également un service cher en comparaison du nombre de

km effectués : c'est bien un service de mobilité à « usage (presque) unique », pour des motivations de découverte et non un transport en commun classique. Leurs tarifs expliquent aussi la montée en gamme au niveau des services (circuits bis, application smartphone pour améliorer la connaissance des sites). Autour ou à la place de ces grands groupes (pour des villes moins rentables comme Essaouira) gravitent des entreprises de dimensions plus modestes comme les « agences de voyages régionales de Marrakech ou d'Agadir » (**lignes 17-18 document 4**) qui pilotent l'offre touristique de la ville depuis un centre urbain plus important mais relativement éloigné ; le **document 4** montre néanmoins qu'il peut y avoir des acteurs privés sur place (« initiatives locales », **ligne 18**) dont on comprend que ce sont des autoentrepreneurs qui fonctionnent en réseaux familiaux et/ou amicaux. Cette dernière organisation trouve son écho dans le troisième thème du **document 2** : « Organisation spatiale ... un effet de catalyseur pour produire des revenus ».

Ces logiques économiques sont susceptibles d'engendrer conflits et oppositions avec d'autres acteurs privés qui n'ont pas directement intérêt au tourisme comme les résidents. On peut mettre en regard les **documents 1 et 7** qui abordent des formes de conflits différents. Le **document 1** montre que l'on est déjà au-delà de la tension. Ici il s'agit bien d'un conflit « situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme » (*Géographie des conflits*, Amaël Cattaruzza et Pierre Sintès). Pour autant le degré d'intensité est plus fort encore à Rio puisque la sécurité des touristes doit être assurée par une force publique armée (les « UPP », unités de police pacificatrice, dont la violence a été plusieurs fois pointée du doigt par les médias internationaux).

Les pouvoirs publics nationaux et infranationaux appuient souvent le tourisme, perçu comme un levier de développement territorial. Ceux-ci sont mentionnés par différents documents, le **7** (« la volonté des pouvoirs publics », « politique concentrée dans les quartiers centraux »), le **3** (« L'Arabie saoudite » **ligne 1** et « la monarchie saoudienne » **ligne 34**) et le **5** (« la Taipei Rapid Transit Corporation a été commissionnée ... ville de Taipei » **lignes 3-4**). Il est intéressant de voir que ce levier de développement est multiscale, alors même que l'échelle du tourisme est urbaine. Le **document 3** fait de la Mecque un support de reconversion générale d'une économie de rente en une économie plus diversifiée et même de stabilité politique nationale (« mode de légitimation politique » **ligne 35**).

Ces efforts sont relayés par l'OMT, organisme public international dépendant de l'ONU. Celle-ci essaie de mettre en commun les actions touristiques urbaines mondiales (réflexions croisées) ; elle tente aussi de donner une grande orientation au tourisme urbain, ce qui est relativement récent (5^{ème} sommet en 2016). Le thème essentiel est le rapport ville/tourisme durable. Le site Géoconfluences nous indique que le "tourisme durable" regroupe les différentes formes de tourisme qui, inspirées par l'idéologie de la conservation, mettent en valeur en les respectant voire en les préservant, les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles, sociales) d'un territoire à l'intention des touristes accueillis de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils génèrent inévitablement... Ces enjeux restent difficiles à atteindre, comme on l'a vu à de multiples reprises précédemment. Cependant on peut citer des initiatives sur d'autres espaces : augmentation des taxes touristiques et limitation des locations Airbnb à Amsterdam à partir de mai 2018, quotas de visiteurs (à l'image de l'Alhambra de Grenade) par exemple.

- **L'atout patrimonial des villes et son « inflation » (A. Chastel) au service d'aspirations touristiques parfois renouvelées**

Le thème 3 du **document 2** mentionne « les pratiques novatrices en matière de conservation et de gestion du patrimoine ». Celui-ci peut se définir comme « les héritages culturels collectifs transmis entre les générations, au sein d'un même groupe, d'une même société, voire de l'humanité toute entière » (F. Choay, *Allégorie du patrimoine*). Le

patrimoine, dont l'essor date du XIX^{ème} siècle pour les pays occidentaux notamment, s'est d'abord centré sur le monument. F. Choay rappelle que le sens originel du terme vient du latin « monumentum » lui-même dérivé de « monere » (avertir, rappeler), ce qui interpelle la mémoire. Or la concentration des monuments dépend généralement de l'importance et du statut de la ville : il est d'autant plus fort pour une métropole qui est aussi capitale politique à l'instar de Paris (**document 6**). Louxor (**document 2**) se situe sur le site de l'ancienne Thèbes, capitale des pharaons au summum de leur pouvoir, entre les XVI^{ème} et XI^{ème} siècle av. J.-C. Cela explique la présence de grands temples comme celui qui est visible sur la photo. La Mecque, quant à elle, est toujours une capitale religieuse nationale et internationale : elle est la ville de naissance du prophète Mahomet. Le tourisme permet aussi d'assurer la conservation du patrimoine : les retombées touristiques sont en partie réinvesties dans des monuments souvent très chers d'entretien.

L'inflation patrimoniale peut prendre plusieurs formes. D'abord un zonage de conservation qui s'étend autour des principaux monuments patrimonialisés et qui tend parfois à « muséifier » certains centres-villes. Ceux-ci semblent bloqués dans leur modernisation ou se modernisent en périphérie comme c'est le cas pour Paris (Le quartier de la Défense est en périphérie par rapport au Paris haussmannien présenté dans le **document 6**). Le **document 3** montre cependant que la conception occidentale et à fortiori française de la conservation patrimoniale n'est pas universelle : le centre-ville de la Mecque s'est presque totalement transformé (« 95% », **ligne 5**). Le **document 4** sur Essaouira, enfin, montre l'élargissement du patrimoine du monument au vernaculaire. Le « circuit de l'arganier » ou celui de « l'oasis » **ligne 19** témoignent d'une recherche accrue de la part des touristes pour des modes de vie différents et éventuellement en train de disparaître.

Remarques de méthodologie :

Comme précisé dans le rapport précédent, le jury tient compte de la forme autant que du fond. La correction et le niveau de langue, la graphie et les règles de la cartographie sont des présupposés qui peuvent peser lourds. La copie doit être lisible et aérée.

L'introduction : c'est un élément important du commentaire, qui doit poser les termes du sujet comme base de départ de la réflexion, cadrer géographiquement le corpus et son analyse et présenter de façon synthétique et dynamique les documents ; ces derniers ont été choisis pour eux-mêmes mais aussi le dialogue, les regards croisés qu'ils permettent. Les regrouper par thématiques, acteurs ou échelles par exemple permet d'en dégager l'intérêt. C'est cette phase associée à la précédente qui doit amener logiquement à une problématique claire : celle-ci ne peut être le sujet reformulé sous forme interrogative mais est souvent la synthèse orientée de l'analyse préalable du candidat, posée comme un postulat à interroger.

Le développement : la réflexion est organisée par des arguments clairs qui tendent à répondre partiellement à la problématique. Pour autant, ces derniers ont à se fonder sur tout ou partie d'un ou plusieurs documents explicitement mentionnés (voir ci-dessus, dans le développement des thématiques). La description doit se coupler à une mise en perspective notionnelle, scalaire et/ou thématique qui ne peut découler que des connaissances acquises en amont par le candidat. C'est bien une mise en lumière hiérarchisée et problématisée des documents qui est attendue. Le développement doit donc se prémunir de certains écueils : le plus récurrent parmi les candidats est la paraphrase organisée. D'autres copies se sont au contraire éloignées des documents, en n'en citant que le numéro et non le contenu puis en rédigeant des parties dissertées sur un thème. Enfin, quelques copies ont organisé le développement document par document (7 parties ici), ce qui est préjudiciable à la réflexion d'ensemble et ne permet pas le croisement. Comme cela a déjà été mentionné dans le précédent rapport, les références scientifiques

précises et utilisées à bon escient, c'est-à-dire comme soutien à la réflexion ont été valorisées. De même, plusieurs plans sont possibles du moment qu'ils s'appuient sur une réelle problématique et ne s'éloignent pas du sujet.

Pour ce sujet, quelques éléments positifs ou négatifs d'appréciation des copies sont à retenir :

- le jury a sanctionné les copies avec des parties (notamment la première) totalement historiques, les documents systématiquement cités et non décrits et travaillés dans le détail, les copies qui négligeaient la question des échelles et l'aspect systémique de la question ;
- le jury a au contraire valorisé l'emboîtement réel des échelles et non leur juxtaposition (ce que le tourisme de la Mecque dit de la réorientation de l'économie et de la géopolitique saoudienne par exemple) ; la critique constructive des documents (certains habitants de Barcelone profitent de la mise en tourisme et ne s'associent pas forcément à la bannière de Barceloneta) ; un croquis ou un schéma qui appuient la démonstration (la transformation du texte d'Essaouira en prestation cartographique par exemple). Toutefois, si la prestation cartographique est un plus, elle n'est pas obligatoire pour le commentaire.

La conclusion : c'est un élément à ne pas négliger, bien que le temps vienne souvent à manquer. La synthèse argumentaire doit tendre vers l'efficacité : il ne s'agit pas de reprendre toutes les thématiques les unes après les autres mais de montrer ce qu'elles ont apporté comme réponse et/ou comme nuance à la problématique de départ. Elle doit amener à une transition vers l'utilisation pédagogique du commentaire, puisqu'elle représente l'aboutissement d'un travail préliminaire de l'enseignant sur une question, avant d'aborder la manière de faire passer le contenu à des élèves. En cela le fond (scientifique) devrait orienter la forme (la pédagogie).

Utilisation pédagogique des documents du dossier :

La transposition didactique et pédagogique permet de mesurer la capacité des candidats à mettre en œuvre un temps d'enseignement découlant d'un choix de documents en lien avec une thématique. Il s'agit là d'un exercice crucial, en connexion avec la nature même de l'agrégation interne, concours dont on rappelle qu'il s'adresse à des enseignants et qu'il prend en compte leurs compétences professionnelles.

On rappellera que la transposition participe à une notation globale de l'épreuve. Du fait de son importance au regard des objectifs évoqués plus haut, on redira qu'il n'est pas envisageable qu'un candidat en fasse l'économie sous peine de ne pouvoir prétendre à la pleine réalisation de cette troisième épreuve. Son absence est donc préjudiciable à l'obtention de la moyenne même si, par ailleurs, les pages relatives au commentaire sont de bon niveau.

Sa forme est laissée à la libre appréciation des candidats. Ainsi, si la plupart d'entre eux décident d'y consacrer une partie à part entière à la suite du commentaire, il est également acceptable d'effectuer d'autres choix, comme la développer au sein d'une partie ou sous-partie du commentaire ou la « filer » au fur et à mesure du commentaire de documents.

Les candidats se reporteront avec profit aux rapports de jury précédents qui donnaient de nombreux conseils précis et utiles pour envisager les attendus généraux de l'épreuve. On rappellera de manière synthétique qu'il est attendu que le candidat précise :

Le niveau de classe choisi, la thématique du programme retenue (thème et/ou sous-thème)	Il convient de s'assurer que l'esprit de la partie du programme est compatible avec la proposition effectuée. La séquence, la séance ou le moment de cours choisi doit être problématisé, de manière adaptée au niveau choisi.
Les compétences visées et les objectifs poursuivis	Les compétences et les objectifs sont à inscrire dans une progression explicite des apprentissages.
Les supports de travail : un ou plusieurs documents extraits du corpus de l'épreuve	Le ou les documents choisis dans le corpus doivent être centraux dans la proposition de transposition. La question du choix et de l'adaptation des supports est par ailleurs essentielle dans cette épreuve : les documents retenus doivent-ils être adaptés, pourquoi et comment ?
Les contenus d'enseignement : les connaissances, les notions et les concepts travaillés	Il convient de vérifier l'adéquation entre les contenus retenus et l'objectif du thème du programme choisi. Les contenus doivent demeurer accessibles aux élèves et correspondre au niveau de classe choisi.
Les modalités de travail des élèves : supports, consignes, durée et modalités de mise en activité, attentes en matière de production	L'objectif de la transposition est de voir comment les élèves travaillent : on ne saurait se satisfaire d'une déclaration d'intention qui serait centrée sur ce que l'enseignant demande, sans que le travail des élèves ne soit interrogé.
La posture de l'enseignant	On rappelle ici qu'aucun modèle n'est exigé et que c'est avant tout l'adéquation entre la posture adoptée et les objectifs de connaissances et de compétences poursuivis qui est pertinente.
Les modalités d'évaluation	Les formes et les modalités d'évaluation sont variées et adaptées aux objectifs poursuivis : évaluation formative, évaluations en cours d'apprentissage, auto-évaluation ou évaluation par les pairs, évaluations différenciées, évaluation de fin de chapitre etc.

La ville, l'urbanité et les espaces urbains constituent des axes structurants de nombreux thèmes des programmes de géographie à tous les niveaux du collège et du lycée. On avait donc l'opportunité de décliner des propositions de moments de cours dans de multiples contextes. Toutefois le lien direct proposé par le sujet n'est explicite que dans le traitement des programmes d'un nombre assez restreint de niveaux, « *le tourisme et les villes* » ne correspondant d'ailleurs *stricto sensu* à aucun des intitulés des thèmes traités en leur sein.

Ainsi, et sans exclure la pertinence des déclinaisons pédagogiques dans d'autres niveaux à la condition qu'elles soient convaincantes et effectivement articulées avec les enjeux scientifiques du dossier documentaire, les candidats ont très majoritairement inscrit leurs propositions pédagogiques dans le programme de 4^{ème} au collège et dans ceux des

différentes séries de la classe de Terminale au lycée, centrés sur la mondialisation, les mobilités qui lui sont associés et sur ses effets sur les territoires aux différentes échelles.

Plus précisément, au collège, le sous-thème 2 (*Le tourisme et ses espaces*) du thème 2 du programme de la classe de 4^{ème} (*Les mobilités humaines transnationales*) a donné lieu à une large variété de déclinaisons de l'ensemble du dossier documentaire. De la même manière, au lycée général, le thème 2 des programmes des séries L/ES ou de la série S (*Les dynamiques de la mondialisation*) s'est prêté à des propositions nombreuses mettant en jeu les différents documents du dossier. Au lycée technologique, les programmes des différentes séries ne proposaient pas forcément de traiter de la mondialisation sous l'angle du tourisme ou, en tout cas, ne permettaient pas toujours d'envisager des entrées qui s'articulent avec le sujet, à l'exception notable du thème 2 du programme de terminale de la série STHR (*L'organisation du tourisme mondial*), qui a été toutefois très rarement investi.

Si le sujet dans son ensemble orientait le choix des candidats, certains documents, isolés ou groupés, ont pu susciter des propositions de déclinaisons pédagogiques plus ciblées. Si rien n'interdit en effet aux candidats de choisir un nombre restreint de documents (voire un seul) comme support de leur transposition didactique, il convient toutefois de veiller à ce que ce choix ne les amène pas à s'éloigner des enjeux scientifiques du sujet et que l'articulation entre la proposition pédagogique effectuée et le commentaire du dossier documentaire reste effective.

Dans cette perspective, trois écueils ont été particulièrement préjudiciables à la réussite des candidats :

- l'articulation directe entre le sujet proposé et les choix pédagogiques opérés a pu manquer de clarté. On rappellera qu'il est nécessaire d'indiquer comment les enjeux scientifiques du dossier sont pris en compte dans l'utilisation pédagogique des documents. Réutiliser un cours réalisé en amont, détaché du sujet proprement dit ou en lien trop ténu avec lui, ne permet pas de répondre aux attentes de l'épreuve ;
- des candidats se sont sensiblement écartés des lignes de force qui avaient été dégagées dans l'analyse scientifique du fait d'une utilisation des documents *in fine* détachée du sujet. Si les documents du dossier étaient riches et permettaient d'évoquer des thématiques multiples, il restait attendu d'en explorer les potentialités pédagogiques ;
- si rien n'interdit aux candidats de choisir un nombre restreint de documents comme supports, les propositions pédagogiques reposant sur des thématiques périphériques au dossier ou utilisant peu les documents fournis pour convoquer principalement des documents extérieurs, auxquels il n'est d'ailleurs généralement fait qu'allusion, ont été rarement convaincantes.

Pour le jury Christophe Marchand, Catherine Mortreux et Emmanuel Porché